

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Jeudi 10 décembre 2015

L'an deux mille quinze, dix décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Noëlle HUGUENIN, Maire.

**ORDRE DU JOUR :**

- ⇒ **Projet de schéma départemental de la coopération intercommunale**
- ⇒ **Indemnité de Conseil au Comptable Publique année 2015**
- ⇒ **Budget Commune – Décision modificative n° 3**
- ⇒ **Budget Assainissement – Décision modificative n° 2**
- ⇒ **Informations diverses**

Convocation adressée le : 3 décembre 2015

Présents : MMES Noëlle HUGUENIN, Muriel CUENIN, Marie-Paule MASSON et Marie MATHIEU, MM. Claude LHUILLIER, Nicolas HAYOTTE, Joël JACQUEMIN, Anthony LANGEVIN, Julien POTHIER, Yvan RIVAT, Jean-Maurice THAILLARD

Absent : M. Anthony LANGEVIN donne procuration à MME Marie-Paule MASSON

Secrétaire : M. Julien POTHIER

**Mme le Maire demande une minute de silence pour les victimes des attentats du 13 novembre dernier.**

Approbation du Compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent le compte rendu de la réunion du 22 octobre 2015.

Mme le Maire demande l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant la forêt communale parcelles 10 et 25 et informe de la suppression de la décision modificative n° 3 pour la Commune.

Cet ajout est accepté à l'unanimité des présents.

|                          |   |
|--------------------------|---|
| N° DCM<br><b>52/2015</b> | <b><u>PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE</u></b> |
|--------------------------|---|

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe prévoit, notamment, en matière d'intercommunalité :

Le relèvement du seuil minimal de population des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre ;

La cohérence spatiale des EPCI à fiscalité propre ;

L'accroissement de la solidarité territoriale ;

La réduction du nombre des syndicats intercommunaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette réforme, le préfet est chargé d'élaborer un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). Ce document est destiné à servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale dans chaque département.

Ce projet de schéma a été présenté à la commission départementale de coopération intercommunale, lors de sa séance du 23 octobre 2015.

Conformément aux dispositions de l'article L5210-1-1 IV du code général, ce projet de schéma est adressé pour avis aux Conseillers Municipaux des Communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des Syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale.

Les assemblées délibérantes se prononcent dans un délai de deux mois à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable.

A l'issue de cette consultation, le projet de schéma ainsi que l'ensemble des avis des assemblées délibérantes seront transmis pour information à la CDCI qui disposera alors d'un délai de trois mois pour opter le schéma.

Considérant que le Commune de Domèvre sur Avière est concernée par le projet de schéma qui prévoit la fusion de 80 communes issues :

- de la Communauté d'Agglomération d'Épinal actuelle (38 communes) : Aydoilles, Badménil-aux-Bois, Bayecourt, Chantraine, Châtel-sur-Moselle, Chaumousey, Chavelot, Darnieulles, Deyvillers, Dignonville, Dogneville, Domèvre-sur-Avière, Domèvre-sur-Durbion, Dounoux, Epinal, Fomerey, Les Forges, Frizon, Gigney, Girancourt, Girmont, Golbey, Igney, Jeuxey, Longchamp, Mazeley, Nomexy, Oncourt, Pallegney, Renauvoid, Sanchey, Thaon-les-Vosges, Uxegney, Uzemain, Vaudéville, Vaxoncourt, Villoncourt, Zincourt.
- de la Communauté de communes de la Vôge vers les rives de la Moselle (11 communes) : Arches, Archettes, La Baffe, Bellefontaine, Dinozé, Hadol, Jarménil, Pouxoux, Raon-aux-Bois, Uriménil, Xertigny.
- de la Communauté de communes du Val de Vôge (11 communes) : Bains-les-Bains, La Chapelle-aux-Bois, Le Clerjus, Fontenoy-le-Château, Gruy-les-Surance, Harsault, Hautmougey, La Haye, Montmotier, Trémonzey, Les Voivres.
- de la Communauté de communes de la moyenne Moselle (16 communes) : Brantigny, Chamagne, Charmes, Damas-aux-Bois, Essegney, Florémont, Hadigny-les-Verrières, Haillainville, Langley, Moriville, Portieux, Rehaincourt, Rugney, Socourt, Ubexy, Vincey.
- de la Communauté de communes de Dompierre (1 commune) : Charmois l'Orgueilleux.
- de la Communauté de communes de Bruyères, vallons des Vosges (3 communes) : Dompierre, Padoux, Sercoeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à dix voix pour et une abstention (M. Anthony LANGEVIN) émet un avis favorable au projet présenté.

|                          |  |
|--------------------------|--|
| N° DCM<br><b>53/2015</b> | <b><u>INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC</u></b><br><b><u>ANNEE 2015</u></b> |
|--------------------------|--|

**Vu** le décret 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État.

**Vu** l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix pour et deux abstentions (Mme Marie-Paule MASSON et M. Anthony LANGEVIN)

**DECIDE :**

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- de prendre acte de l'acceptation du receveur municipal et de lui accorder l'indemnité de conseil pour l'année 2015,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité.
- d'attribuer l'indemnité de Mme Sylvie DIEUDONNE, responsable de la Trésorerie EPINAL POINCARE, à hauteur de 60% = 228,16€.

Indemnité de conseil correspondant à 60% = 228,16 € brut

228,16 € - 20,21 € (C.S.G – RDS – 1%) = 207,95 € net.

|                   |  |
|-------------------|--|
| N° DCM<br>54/2015 | <b><u>BUDGET ASSAINISSEMENT 2015 – DECISION MODIFICATIVE N° 02</u></b> |
|-------------------|--|

Mme le Maire fait part de la réception de la facture EDF pour la Station d'Épuration et de pompage d'un montant de 3 412, 18 €. Le montant de la facture dépasse le montant budgétisé au chapitre 011 de 271,80 €, il y a donc nécessité de prendre la décision modificative budgétaire suivante :

**Fonctionnement - Dépenses**

Chapitre 014

D706129 Reversement redevance pour modernisation des réseaux - 500.00 €

Chapitre 011

D 6061 Fourniture non stockable (eau-énergie) + 500.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 10 voix pour et une abstention (M. Anthony LANGEVIN)

ACCEPTTE la décision modificative n° 02

|                   |   |
|-------------------|---|
| N° DCM<br>55/2015 | <b><u>FORET COMMUNALE – PARCELLE 10 ET 25</u></b> |
|-------------------|---|

M. Nicolas HAYOTTE, Adjoint, informe que M. Jean-Pierre VICTOR agent ONF a demandé que soit acté par délibération le report du martelage des parcelles 10 et 25 initialement prévu au plan d'aménagement forestier communal à l'état d'assiette 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

Décide le report du martelage des parcelles 10 et 25.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

**Agence de l'Eau Rhin Meuse**

Mme le Maire informe que l'Agence de l'Eau a notifié par courrier reçu le 30 novembre 2015 les taux de redevance pour la pollution domestique et pour la modernisation des réseaux de collecte pour l'année 2016, elle sera de 0,233 au lieu de 0,274.

Mme le Maire informe que l'Agence de l'Eau a versé une prime de résultat en assainissement collectif pour la station d'épuration pour un montant de 1 500 € au titre de l'année 2014.

Elle remercie les deux adjoints Nicolas et Jean-Maurice pour leur implication pour le bon fonctionnement de la station d'épuration et des installations qui s'y rapportent. La dernière visite du Service d'Assistance Technique SATESE l'a confirmé. Ils réalisent actuellement des tests (arrêt temporaire de la pompe) notamment pour limiter la consommation électrique de la station d'épuration.

#### Chambre de l'Agriculture des Vosges

Mme le Maire informe que la Chambre d'Agriculture vient d'adresser l'avenant financier pour l'année 2015 de la convention pour l'encadrement du recyclage agricole des boues par la mission de recyclage agricole des déchets pour les épandages 2014. Celui-ci est fixé à 213,97 €

#### SICOVAD

##### Objets encombrants en 2016

Mme le Maire donne lecture du courrier reçu du SICOVAD nous informant que la collecte des objets encombrants serait désormais sur demande en partenariat avec l'Association AMI. Chaque habitant pourra solliciter le service soit par internet soit par appel téléphonique pour fixer un rendez-vous (afin de limiter les phénomènes de récupération des matériaux).

##### Collecte des ordures sélectives (sacs jaunes)

Mme le Maire informe qu'à partir du 4 janvier 2016, la collecte des sacs jaunes sera effectuée le vendredi matin au lieu de l'après-midi ; la collecte des ordures ménagères reste inchangée.

##### Collecte des sapins de Noël

Mme le Maire informe que la commune est inscrite auprès du SICOVAD pour la collecte des sapins de Noël, l'aménagement de cet emplacement sera fait comme l'année dernière sur le parking du cimetière.

#### Demande de passages piétons

Madame le Maire donne lecture d'un mail reçu en mairie par lequel un usager de la rue des Sources sollicite la matérialisation de deux passages piétons.

Après avoir pris contact avec le service en charge de la sécurité routière du Conseil Départemental, il est mentionner que « *les passages piétons permettent de canaliser les traversées piétonnes en certains points En aucun cas, il ne permet d'améliorer la sécurité d'une traversée jugée dangereuse à un endroit. Domaines d'emploi : Près des intersections, des écoles.* »

Le conseil émet un avis défavorable à la création de passages piétons non garant de la sécurité en agglomération mais propose de réfléchir à des solutions plus adaptées.

#### Panneau d'affichage

La même personne signale que le tableau d'affichage municipal au rez de chaussée du bâtiment mairie-école n'est pas visible en tout temps.

Une réponse lui a été faite. L'affichage pourrait être revu lors de la mise aux normes de l'accessibilité sur le bâtiment.

#### Accident du 27 octobre 2015 à hauteur du 185 rue Principale

Un véhicule se dirigeant vers Oncourt a stoppé pour laisser la priorité à une voiture qui sortait de la rue du Chauffour. Un motard qui suivait n'a pas pris conscience du ralentissement et est venu encastrer l'arrière du véhicule.

Les intersections de la route départementale dénommée rue principale / voie communale Chauffour et rue des sources / voie communale La Grammaire sont jugées dangereuses car aucune signalisation prévient d'une possible sortie de véhicules

En l'absence de signalisation tant verticale qu'horizontale, la rue du Chauffour ainsi que celle de la Grammaire sont considérées comme prioritaires Une réflexion doit être menée sur ce qui doit être envisagé.

#### Paratonnerre

M. Claude LHUILLIER, Adjoint, informe que l'Entreprise spécialisée FROTEY est intervenue les 8 et 9 décembre pour le remplacement du paratonnerre radioactif. Ces prestations s'élèvent à plus de 6 000 €. Une bonne nouvelle toutefois, une aide de l'Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs (ANDRA) de l'ordre de 2 000 € devrait nous être attribuée.

### Syndicat des Eaux

M. Claude LHUILLIER, Adjoint, donne compte rendu de la réunion du Syndicat des Eaux de l'Avière qui a eu lieu le 09 décembre 2015 plus précisément pour annoncer une augmentation du prix de l'eau de 1 % et la prise d'une délibération pour refuser la suppression programmée en 2020 des syndicats des eaux tout comme d'assainissement.

### Conseil Départemental des Vosges

Mme le Maire informe que dans le cadre du nouveau programme gouvernemental de résorption des zones blanches de téléphones mobiles, les services de l'Etat, en lien avec le Conseil Départemental, procéderont à des mesures de terrain, pour identifier les niveaux de couverture vendredi 11 décembre à 9 H 00 (suivant calendrier).

### Informatique

Mme le Maire donne la parole à M. Yvan RIVAT concernant l'acquisition de matériels informatiques pour la mairie (ordinateur portable, vidéoprojecteur, écran) et la médiathèque (unité centrale).

En prenant en compte le marché par la CAE mis à disposition des communes adhérentes, une consultation a été menée auprès de la Société SYSTÈME A de Mirecourt.

Après analyse, il a été décidé de passer commande auprès de la société SYSTÈME A pour un montant de 1 900 €.

### Médiathèque

Mme Marie-Paule MASSON, informe de la décision de M. Julien POTHIER, de se retirer en tant que référent de la Médiathèque, et prend le relais en s'appuyant sur la commission médiathèque composée de Mme le Maire et M Julien POTHIER.

Elle informe que, le 24 novembre dernier, elle s'est rendue en compagnie de Mmes Sylvie CHARDOT et Danièle LORANGE et M. Julien POTHIER à la Médiathèque Départementale afin de choisir des livres.

L'échange des 500 livres a été effectué le jeudi 27 novembre. Les nouveaux livres ont pris place dans les rayonnages de la médiathèque communale. Un nouvel arrivage de livres devrait intervenir l'année prochaine.

Suite à la distribution de flyers dans les boîtes aux lettres des habitants, aucun bénévole ne s'est proposé pour le moment, engendrant la fermeture momentanée de la structure.

### Écoles Uxegney

Madame Muriel CUENIN donne lecture du compte rendu de la réunion du conseil d'école élémentaire du 2 novembre 2015. Elles précise qu'actuellement 171 élèves fréquentent cet établissement.

M. Julien POTHIER donne lecture du compte rendu du conseil d'école maternelle du Pré des Lins du 9 novembre 2015. 96 élèves y sont scolarisés. D'après les chiffres pour les années futures, l'école perdrait entre 10 et 15 élèves par an menaçant la pérennité d'une classe.

### Communauté d'Agglomération d'Épinal

- Réunion de secteur ex-Olima du 25 novembre 2015 Messieurs LHUILLIER et HAYOTTE s'y sont rendus. Divers points y ont été abordés avec notamment pour Domèvre les travaux de remplacement du filet entourant la structure de l'aire de jeux. Ceux-ci prévus initialement en novembre devraient intervenir courant décembre.
- Réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 27 novembre 2015, M. Julien POTHIER informe que la commune percevra une attribution de compensation supplémentaire de 2 431 € au regard des compétences rétrocédées de la CAE aux communes.
- Mme le Maire informe que la subvention accordée jusque-là à hauteur de 500 € maximum pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, victime de son succès, est abaissée à 300 € et que les conditions d'attribution ont évoluées.
- Les aides proposées pour des travaux de rénovation thermique jusque-là accordées aux familles très modestes devraient être aussi accordées aux familles modestes à partir de janvier 2016.
- Une réunion sur la communication a eu lieu jeudi 19 novembre, Mme Muriel CUENIN et M. Yvan RIVAT y ont participé. Un projet d'exposition est en gestation pour présenter aux habitants le territoire de la CAE

### Sécurité Routière

M. Joël JACQUEMIN informe que, lors d'une réunion de la Sécurité Routière, un appel à projets a été lancé en vue du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière 2016, il précise que la date limite pour déposer les projets est le 15 janvier 2016.

Aménagement de la rue des Frères Mourot

M. Julien POTHIER demande si une étude globale sera faite afin de connaître le coût exact des travaux pour l'aménagement de la rue des Frères Mourot. A ce jour, seules les démarches avec le SMDEV ont été entamées pour l'enfouissement des réseaux secs.

La commission travaux devra se pencher prochainement sur l'aménagement global de cette rue comprenant la reprise des réseaux d'eau et d'assainissement, la voirie et les trottoirs.

Bulletin Communal

M. Yvan RIVAT demande que les idées des articles a faire apparaître dans le bulletins soient envoyées en mairie et que celui devrait être bouclé pour le 20 janvier 2016.

Vœux le 22 décembre 2015

Mme le Maire distribue les invitations pour la cérémonie des vœux.

Fin de la réunion à 22 H 10

|                  |                                   |
|------------------|-----------------------------------|
| Muriel CUENIN    | Joël JACQUEMIN                    |
| Nicolas HAYOTTE  | Marie MATHIEU                     |
| Noëlle HUGUENIN  | Julien POTHIER                    |
| Claude LHUILLIER | Jean-Maurice THAILLARD            |
| Yvan RIVAT       | <i>proc</i><br>Marie-Paule MASSON |
|                  | <i>Absent</i><br>Anthony LANGEVIN |

Le Maire, certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte de la mairie 21 décembre 2015 et transmis au contrôle de légalité le 14 décembre 2015

Le Maire  
Noëlle HUGUENIN